

Quant à la dépréciation, les remises relatives au prix de revient initial des séchoirs commerciaux de céréales sont les suivantes:

1) Si le cultivateur ne s'est pas prévalu du droit que lui accorde le paragraphe 6, article 20 de la loi de l'impôt sur le revenu, le taux de 10 p. 100 s'applique conformément à la partie 18 des Règlements. Cette dépréciation porte le nom de dépréciation forfaitaire.

(2) Si le cultivateur a fait son choix en conformité du paragraphe 6 de l'article 20, le taux de 20 p. 100 s'applique selon les modalités prévues à la 8^e catégorie de l'annexe B et à la partie 11 des règlements. Cette dépréciation est dite à solde regressif.

M. Ross (Souris): Une autre question s'il vous plaît? Le ministre a parlé du cultivateur, considéré isolément. Mais cette disposition vise-t-elle les coopératives agricoles ou les maisons d'exportation de graines?

L'hon. M. McCann: Non, ce sont là des sociétés. Si un individu en importe pour lui-même, il n'y a ni droit de douane ni taxe de vente. Si un groupement quelconque, groupe de cultivateurs ou coopérative, en importe, le droit de douane est de 22½ p. 100; mais il n'y a pas de taxe de vente.

DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe ensuite à la suite de la discussion, suspendue le lundi 19 novembre, sur la motion de M. Robert Cauchon, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Drew et la proposition de sous-amendement de M. Quelch.

M. W. Chester S. McLure (Queens): Lundi soir dernier, je n'ai pu que commencer mon discours. Je ne prévoyais pas que je manquerais de temps mais, comme le ministre des Travaux publics (M. Fournier) est entré en scène pour prononcer un discours à l'emporte-pièce, je n'ai pu parler que quelques minutes et il m'a fallu proposer le renvoi de la suite du débat. J'étais bien content de céder ma place car je sais que, à bien des égards, le ministre des Travaux publics doit passer avant moi. Je formulerai donc aujourd'hui la seconde partie de mes observations sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je n'ai pas l'intention de revenir sur beaucoup d'excellents discours prononcés jusqu'ici pendant le présent débat. J'ai entendu parler bon nombre de députés et j'ai lu les autres

discours dans le hansom. Les allocutions prononcées cette année étaient de bonne tenue. En les parcourant tous, on pourrait y relever un sujet de dispute, celui de la cherté de la vie. De nombreux points de vue divergents se sont fait jour, mais tous les honorables députés ont finalement convenu que le coût de la vie ne cesse d'augmenter. Les tenants du Gouvernement ont prononcé de nombreux discours et ils ont dû beaucoup jongler pour répondre à la voix de leur conscience, lorsqu'ils songeaient à leurs circonscriptions. Le spectacle était plutôt amusant. La cherté de la vie ne pose-t-elle un problème grave? Après avoir débattu la question jusqu'à un certain point, ils étaient obligés de faire volte-face et de voter selon les directives de l'administration. Oui, c'était amusant de voir le nombre de ceux qui devaient plaider avec leur conscience quand ils essayaient de prouver que le coût de la vie baissait au lieu de monter. Le discours du premier ministre (M. St-Laurent) m'a paru l'un des plus intéressants. Dans le discours du trône, le premier ministre s'exprime ainsi:

Les mesures anti-inflationnistes déjà en vigueur ont enrayé la montée des prix des biens de consommation et des services sur lesquels s'exerçait leur action.

C'est dommage que la coutume chez nous permette aux conseillers de Sa Majesté d'insérer des énoncés de ce genre dans le discours du trône car, on a beau protester de leur utilité, il reste que le coût de la vie ne cesse d'augmenter tous les jours. Nous le savons et, devant les faits qui s'imposent aujourd'hui à notre attention, nous savons également qu'on peut mettre en doute l'exactitude de la phrase que je viens de citer du discours du trône.

Dans tout son discours, le premier ministre m'a semblé assumer le rôle de l'avocat de grande classe dont le plaidoyer s'inspire de la seule préoccupation d'obtenir un acquittement en cas d'échec éventuel de ses mesures anti-inflationnistes. Ne pouvant relever toutes les paroles du premier ministre, je me contenterai de quelques observations sur le discours du trône.

Dès les premières phrases, le discours explique pourquoi les députés ont été convoqués en session. C'était surtout afin d'adopter une loi relative à la pension de vieillesse à 70 ans, sans l'évaluation des ressources. C'est la première fois à ma connaissance, monsieur l'Orateur, que les membres de tous les partis, des deux côtés de la Chambre, adoptent une loi à l'unanimité. Il est réconfortant de le constater, car de temps à autre le Gouvernement libéral s'arroge la paternité de ces mesures de sécurité. Désormais, à la suite de la présente session, il y aura chance égale pour